Trente-neuvième Année — N° 348 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES VENDREDI 14 DÉCEMBRE 1894.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :
ROUBAIX-TOURCOING. . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS . . 26 fr. . . UN AN. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

M. BURDEAU
Président de la Chambre des Députés
décédé le 12 décembre 1894

ROUBAIX, LE 13 DÉCEMBRE 1894

MORT
de M. Burdeau
PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Paris, 12 décembre. — M. Burdeau, président de la Chambre, est mort mercredi matin, à huit heures. Après avoir passé une nuit relativement calme, il a succombé à une embolie.

Les funérailles auront lieu aux frais de l'Etat. Le Parlement sera appelé à voter une pension de 10,000 fr. pour la veuve et les orphelins.

Notes biographiques

M. Burdeau (Auguste-Laurent), naquit à Lyon le 10 septembre 1851. Il fit ses études au lycée Louis-le-Grand et obtint des succès au concours général. Il venait d'entrer à l'Ecole normale lorsque éclata la guerre de 1870. Il s'engagea, fit la campagne de l'armée de l'Est et fut blessé en janvier 1871. Fait prisonnier, il fut emmené en Allemagne. Il réussit à s'évader et, la guerre terminée, il reprit le cours de ses études. Le ministre de l'instruction publique, qui était alors M. Jules Simon, ayant mis deux croix à la disposition du directeur de l'Ecole normale, M. Burdeau fut l'un des deux élèves nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

Reçu agrégé de philosophie, M. Burdeau fut nommé professeur à St-Etienne, puis à Nancy, et enfin à Paris (au lycée Louis-le-Grand).

Dès qu'il fut fixé à Paris, il collabora à divers journaux politiques et fonda une revue : la *Correspondance universitaire*, dans laquelle il défendit avec persévérance les idées républicaines et l'enseignement laïque et obligatoire.

Aussi, fut-il choisi comme chef de cabinet par M. Paul Bert, lorsque ce dernier prit le portefeuille de l'instruction publique, dans le « *grand ministère* » de Gambetta. Elu député du Rhône en 1885, au second tour de scrutin, il fut nommé rapporteur du budget de l'instruction publique en 1886 et 1887 et rapporteur général de la commission du budget en 1889, peu de temps après sa réélection.

Pendant cette législature, de 1889 à 1893, M. Burdeau joua un rôle important à la Chambre et fut élu vice-président en mars 1892. Quelques jours après, il fut nommé ministre de la marine. Ce fut lui qui confia au colonel Dodds le commandement de nos forces au Dahomey.

Il fut débarqué en janvier 1893, lors de la formation du cabinet Ribot, en même temps que M. de Freycinet. Il fut réélu député aux élections de 1893 et entra dans le cabinet Casimir-Périer, qui lui confia le portefeuille des finances, en décembre 1893. Il tomba avec son chef et ses collègues sur la question des chemins de fer en mai de la présente année.

Après son élection à la présidence de la République, le 27 juin dernier, M. Casimir-Périer songea un instant à confier la présidence du conseil à M. Burdeau; mais celui-ci, sur les instances de ses médecins, se récusa, pour accepter quelques jours après la présidence de la Chambre.

Dès cette époque, M. Burdeau ne se faisait aucune illusion sur son état ; mais son ambition était d'attendre le coup qui devait le frapper au poste élevé qu'il occupait, afin que sa famille pût, après lui, être l'objet de la sollicitude des pouvoirs publics. On a vu plus haut qu'une demande de pension de 10,000 francs sera présentée aux Chambres en faveur de la veuve et des orphelins.

A ce propos, disons que M. Burdeau a épousé sa belle-sœur qui avait déjà deux enfants ; il eut d'elle un fils aujourd'hui âgé de 10 ans ; ses deux beaux-enfants ont respectivement seize et quatorze ans.

On affirme que M. Burdeau ne laisserait aucune fortune personnelle, ce qui le distingue de beaucoup d'autres en l'état actuel.

Pour terminer ces courtes notes, nous devons rappeler deux événements de la vie de M. Burdeau. Tout le monde se souvient du discours qu'il prononça presque au début de sa carrière parlementaire et dans lequel il proposait d'interdire l'accès des écoles et des fonctions de l'Etat aux jeunes gens élevés dans les établissements religieux hors de France. Cette proposition, qui motiva une réplique indignée de M. de Cassagnac, fut repoussée par une grande majorité. Depuis, M. Burdeau avait abandonné beaucoup de son esprit sectaire.

Il convient de signaler aussi le procès que M. Burdeau intenta à la *Libre Parole* et qui eut un grand retentissement. Ce journal avait accusé M. Burdeau, — qui avait tour à tour, dans ses articles du *Globe*, attaqué et défendu le privilège de la Banque de France, — d'avoir changé d'opinion pour toucher un pot-de-vin. La *Libre Parole* fut condamnée. Son directeur, M. Drumont, fut frappé d'une peine de trois mois de prison qu'il subit à Sainte-Pélagie.

Les derniers moments

Nos dépêches d'hier nous faisaient prévoir que la mort de M. Burdeau n'était plus qu'une question d'heures.

Les médecins revenus au Palais-Bourbon à 11 heures, avaient signé un bulletin constatant que l'état du malade était resté stationnaire.

La nuit fut agitée, de fréquents accès de fièvre secouaient le malade à plusieurs reprises. M. Burdeau s'adressa à sa femme pour lui faire ses dernières recommandations ; l'interne qui le veillait et qui voyait les efforts que le président faisait contribuer à augmenter la fièvre, dut lui demander de garder le silence. M. Burdeau se résigna.

A partir de cinq heures on constata un calme relatif dans l'état du malade; mais à sept heures un violent accès de fièvre le reprit, à sept heures et demie il entrait en agonie.

Cette agonie fut douce; vers huit heures moins le quart le hoquet commença, à huit heures M. Burdeau rendait le dernier soupir. Le cœur battit encore quelques instants, puis Mme Burdeau s'avança et ferma les yeux de son mari.

Après la mort

Les questeurs aussitôt prévenus prirent les premières dispositions ; tout le personnel fut muni d'un crêpe au bras ou à l'épée ; les drapeaux furent mis en berne.

Le chef de cabinet de la présidence se rendit près du Président de la République et près des ministres pour leur apprendre la funèbre nouvelle.

M. Lafargue, secrétaire général de la Présidence, se rendit immédiatement auprès de Mme Burdeau pour lui exprimer, au nom du Président de la République, ses sentiments de condoléance et de douloureuse sympathie.

Le commandant Moreau, de la Maison militaire du Président, inscrivit tout le haut personnel et tous les officiers de la Maison militaire.

Tous les ministres viennent s'inscrire.

Les registres déposés dans l'antichambre se couvrent en quelques instants de signatures : nous y relevons les noms de la moyenne partie des sénateurs et des députés, ceux de hautes personnalités de la finances, ceux d'un certain nombre d'artistes et de littérateurs en vue.

M. Challemel-Lacour, président du Sénat, s'est inscrit un des premiers.

M. Burdeau sur son lit de mort

LA VILLE DE LYON RÉCLAME LA DÉPOUILLE

Paris, 12 décembre. — *M. Burdeau repose sur son lit, revêtu de l'habit noir, l'écharpe de député en sautoir. Le corps sera embaumé. Une salle du palais va être transformée en chapelle ardente* ; le corps y sera sans doute transporté vendredi.

La population sera admise à défiler devant le cercueil. On parle aussi de dresser la chapelle ardente sur les marches du Palais-Bourbon, face au pont de la Concorde.

Aujourd'hui on n'a admis dans la chambre mortuaire, que M. Casimir-Périer et des amis particuliers de M. Burdeau.

La municipalité de Lyon, dans son télégramme de condoléances, a exprimé le vœu que l'inhumation ait lieu à Lyon, où il était né et dont il était le député.

De nouvelles démarches, annonce-t-on, seront faites dans ce sens par la municipalité de Lyon; mais, comme nous l'avons dit, il est déjà décidé que l'inhumation aura lieu au Père Lachaise.

Les funérailles

La date des funérailles n'est pas encore fixée : elle ne le sera qu'au Conseil des ministres de demain et d'accord avec le bureau de la Chambre et Mme Burdeau. On parlait dans les couloirs de samedi ou de dimanche. La date de samedi parait peu probable en raison de sa proximité, en raison aussi des obsèques de M. de Lesseps. Il est probable que la date choisie sera plus éloignée et reportée du 18 au 20.

Le testament de M. Burdeau — si toutefois il en existe un — n'a pas encore été ouvert; on ignore donc s'il renferme quelques disjonction en vue du caractère des funérailles.

Le décret de messidor ne contient aucune disposition spéciale en ce qui concerne les honneurs funèbres dus aux présidents des assemblées parlementaires; d'un autre côté il n'y a de précédent que la mort de M. Jules Ferry. Mais M. Ferry était ancien ministre du gouvernement de la Défense nationale, ancien président du conseil, etc. les obsèques aux frais de l'Etat s'expliquaient donc pour lui. Il est plus que probable que les obsèques de M. Burdeau auront lieu aux frais de la Chambre. Les honneurs militaires seront sans doute rendus par une division.

Obsèques civiles ?...

Paris, 12 décembre. — Les mondes opportuniste et maçonnique s'agitent autour de la dépouille de M. Burdeau. Ils veulent des obsèques purement civiles et n'épargnent rien pour arriver à leur but. Les conciliabules succèdent aux conciliabules et tout porte à croire que ce scandale ne sera pas évité : l'occasion parait trop belle aux sectaires pour qu'ils la laissent échapper.

L'inhumation

Rien n'est encore décidé pour le lieu de l'inhumation, Lyon ou Paris. Dans l'entourage de M. Burdeau, on penche pour Paris.

La chambre mortuaire

La chambre mortuaire est au premier étage; les fenêtres donnent sur le jardin de la présidence, le lit est couvert de fleurs; deux secrétaires de la Chambre veillent à tour de rôle près du corps; un défilé continuel d'amis circule devant le lit funèbre à la tête duquel brûlent deux flambeaux. Une liste de soixante-dix députés pris parmis les plus jeunes vient d'être faite; ces députés se relayeront pour veiller près de la dépouille mortelle du président.

La date des obsèques

Paris, 12 décembre. — L'accord s'est établi entre Mme Burdeau et le président du Conseil sur la date des obsèques et le lieu d'inhumation.

Les obsèques auront lieu dimanche à neuf heures et l'inhumation sera faite au Père-Lachaise.

La sœur de M. Burdeau

Vers deux heures et demie, une dame est venue au Palais de la Présidence demander des nouvelles de M. Burdeau.

L'huissier auquel elle s'adressait lui annonça la mort du président de la Chambre. La dame fondit en larmes. C'était la sœur du défunt. Elle fut introduite immédiatement près de Mme Burdeau.

Diners décommandés

En raison de la mort de M. Burdeau, le diner qui devait avoir lieu ce soir au ministère de la guerre et celui que le ministre de la marine devait offrir lundi ont été décommandés.

Pour la même raison, la chasse présidentielle, qui devait avoir lieu à Rambouillet demain, a été renvoyée à une date ultérieure.

Les ministères de la marine et des finances, dont M. Burdeau a été titulaire, ont mis leurs drapeaux en berne sur l'ordre de MM. Félix Faure et Poincaré.

A la Chambre

A la Chambre la mort de M. Burdeau a causé une vive émotion malgré l'imminence depuis longtemps prévue de la catastrophe.

Toutes les commissions et tous les groupes qui devaient se réunir aujourd'hui ont levé leur séance en signe de deuil.

Le groupe progressiste a chargé son bureau d'exprimer ses douloureuses sympathies à Madame Burdeau.

Le groupe de l'Union progressiste a levé sa séance après un discours de son président, M. Isambert, dans lequel nous relevons le passage suivant :

« Nous ne saurions inaugurer nos délibérations sous le coup de l'émotion qui nous étreint, non seulement comme députés en deuil du président de la Chambre, mais comme représentants de la démocratie républicaine tout entière par la perte prématurée d'un homme en qui elle s'était complu à mettre le plus d'espérances ».

Détails complémentaires

Paris, 12 décembre. — Le bureau de la Chambre se réunira demain, à une heure et demie, pour s'entretenir au sujet des obsèques.

Les avis sont toujours partagés au sujet de la date : on a parlé de dimanche; on dit maintenant que pour raisons de famille une date plus éloignée serait choisie ; celle des 18 ou 20 parait avoir été d'abord examinée sérieusement, on vient de l'écarter à cause de la coïncidence avec le procès Dreyfus; les obsèques auraient lieu, dans ce cas, après le 20.

L'opinion qu'elles auront lieu aux frais de l'Etat et non aux frais de la Chambre, comme il avait été dit d'abord, gagne du terrain.

M. Rivaud, préfet du Rhône, vient d'arriver.

Les visites officielles

A quatre heures le Président de la République a fait visite à Mme Burdeau et lui a de nouveau exprimé sa douloureuse sympathie.

Le Président du Conseil s'est également rendu dans le même but près de Mme Burdeau. M. Dupuy a dû s'entendre avec la veuve du président de la Chambre pour la fixation des obsèques; il sera entendu à cet égard demain par le bureau de la Chambre.

La séance de demain

La séance de demain sera naturellement levée en signe de deuil : c'est M. de Mahy, vice-président, qui présidera et prononcera l'éloge du défunt. La Chambre s'ajournera naturellement à lundi. Si les obsèques n'ont pas eu lieu à cette date, il est probable que la Chambre ne consentira pas à siéger alors que la dépouille mortelle de son président est encore là, et qu'elle se résoudra à un nouvel ajournement.

La succession de M. Burdeau

Paris, 12 décembre. — Selon toutes probabilités, dit le *Rappel* de demain, le siège présidentiel sera laissé vacant jusqu'au 18 janvier, jour d'ouverture de la session de 1895.

Les quelques séances que la Chambre aura à tenir, de lundi prochain au samedi 22, jour probable de la clôture de la session, seront alternativement présidées par les quatre vices-présidents.

LA MORT DE M. BURDEAU
ET LA PRESSE

Du *Figaro*, sous la signature de M. Gaston Calmette :

« Il présidait doucement, méthodiquement, sans férule, plus enclin, dans la fièvre qui le minait, à calmer qu'à punir. L'autre semaine, son attitude languissante, sa voix épuisée semblaient demander grâce. Il avait pourtant cette première vertu de l'homme, le courage.

» Comme ce philosophe de l'antiquité, ou plutôt comme ces autres philosophes universitaires, Bersot, Fustel, qui ont su admirablement souffrir et mourir, il dominait sa douleur, il la méprisait, il la défiait de l'abattre, il employait bravement, au service du pays, ce qui lui restait de souffle et de force. Il a présidé, mourant, dans l'orage et la tempête ».

De l'*Echo de Paris* :

« Quand nous le voyons mourir si jeune, à quarante-quatre ans, nous, les compagnons de sa jeunesse, nous les témoins de son existence — quand nous le voyons mourir pauvre, cet homme de devoir, et mourir de son dévouement à ses amis, à la France, à la République, à la démocratie — nous tâtons notre courage pour nous demander si, comme lui, nous devons pardonner à la basse calomnie qui sûrement a abrégé sa carrière d'honnête homme. »

Du *Siècle*, sous la signature de M. Yves Guyot :

« Burdeau, qui ne le disait qu'à quelques intimes, avait été l'ouvrier de huit ans! Il n'en était pas plus socialiste pour cela. Du jour que je l'avais raconté, on me l'avait contesté. Cette année, lors de mon voyage à Lyon, dans ma visite aux ateliers, je m'en informai et je trouvai un ouvrier veloutier qui me dit : — Je crois bien que c'est vrai! Nous « tirions les fers » ensemble. »

De la *Paix* :

« Auguste Burdeau meurt sur la brèche, victime de ses efforts, si ardemment consacrés à l'œuvre commune d'amélioration de progrès et d'émancipation sociale. Il avait donné toute son âme, tout son cerveau, tout son cœur à la Science, à la Patrie, à la République, qui lui ont pris sa vie, fauchée dans sa fleur, comme celle des fils que les anciens disaient aimés des dieux ! »

Du *Gaulois*, sous la signature de M. Arthur Meyer :

« Nous nous faisons un devoir de reconnaître ici qu'à une grande puissance de travail il joignait une grande probité. Il meurt pauvre. »

Du *Journal* :

« La mort prématurée de Burdeau et la fin précoce de cette radieuse intelligence sont choses lamentables. Elles offrent cependant le spectacle réparateur d'un serviteur de la démocratie tombé au poste d'honneur, trop pauvre, quand on l'accusait d'être trop riche... »

De l'*Autorité* :

« La mort fait oublier bien des choses, et le jugement le plus juste, qui serait, parfois, le plus sévère, hésite et s'atténue en face d'un cercueil.

» Malheureusement pour sa mémoire, M. Burdeau n'aura pas tant le bénéfice de cette indulgence funèbre.

» Car il serait impossible d'oublier, aujourd'hui, que M. Burdeau fut un des républicains les plus intolérants, les plus acharnés contre la religion et la liberté de conscience. Et il en a donné des preuves que rien ne saurait effacer. »

De la *Libre Parole* :

« Les amis de M. Burdeau attendent sans aucun doute, avec quelque impatience, l'article nécrologique que la *Libre Parole* doit consacrer à l'ex rapporteur du projet de la Banque de France. Ils attendront vingt-quatre heures de plus et seront ainsi punis par où ils ont péché. S'ils n'eussent pas voté la loi scélérate qui a obligé un écrivain français à chercher refuge sur la terre étrangère, leur curiosité serait satisfaite aujourd'hui même. Patience donc ! »

Du *Radical* :

« Tous les républicains, groupés autour du cercueil de cette victime, flétriront les calomniateurs qui n'épargneront même pas les meilleurs des nôtres; ils s'uniront, dans une protestation unanime, contre ses meurtriers triomphants; ils dénonceront à l'exécration publique leur bande détestable, toujours à l'affût de scandales et qu'on dirait soldée par l'étranger pour ternir le bon renom de la patrie française. »

De la *Lanterne* :

« Elle a des noms plus grands à inscrire à son livre d'or ; elle n'en a pas qui passe celui-là en générosité, en noblesse de caractère et en élévation de sentiments. Elle perd en lui une réserve précieuse de dons naturels et d'expérience acquise, à l'heure même où ces dons avaient atteint leur plein épanouissement et où cette expérience était à la veille de faire de l'homme politique distingué un homme d'Etat considérable. »

De l'*Evénement*, sous la signature de M. Edmond Magnier :

« La mort est venue le prendre dans la plénitude de sa vie, au faîte où il s'était hissé de lui-même ; elle est venue l'enlever à la République dont il était l'un des serviteurs les plus puissants ; elle est venue l'arracher des bras de sa femme et de ses enfants, qu'il laisse pauvres, comme pour en faire, par leur indigence même, les garants sacrés de sa probité et de son honneur ! »

De la *Petite République* :

« Devant la mort qui frappe dans sa pleine maturité un de nos adversaires les plus résolus, un des hommes sur lesquels la majorité faisait, avec raison, le plus de fond pour la diriger dans sa lutte contre l'idée socialiste, il convient et il ne nous coûte point d'oublier la bataille d'hier pour rendre à celui qui tombe la justice qui lui est due. »

Du *XIXe Siècle* :

« On ne peut se faire une idée de son labeur acharné si l'on s'en tient à l'extérieur de son travail parlementaire. Il n'avait point cessé pour cela de multiplier les études dans les revues philosophiques ou économiques, pas même de traduire les œuvres d'Herbert Spencer et de Schopenhauer. »

Du *Petit Parisien* :

« Aucun deuil plus cruel ne pouvait frapper la démocratie française, qui se sentait personnifiée dans ce grand laborieux entre tous ceux de ses fils qui portent noblement ses couleurs devant le monde moderne et la font respecter à l'égal des plus puissantes monarchies. »

De M. de Kérohant, dans le *Soleil* :

« Les républicains lui firent dans leurs rangs une place en rapport avec son mérite. Dans le parti républicain, on aime les hommes qui ont du savoir et du talent. Dans le parti conservateur, on préfère ceux qui ont de la naissance et de la fortune. »

Du *Rappel* :

« Aujourd'hui, la réponse aux calomniateurs est faite : M. Burdeau meurt pauvre. A sa veuve, à ses trois enfants il ne laisse rien autre chose qu'un nom honoré, une mémoire chère à tout républicain. A la France, il lègue sa veuve et ses trois enfants. »

De l'*Estafette* :

« Les meilleurs d'entre nous ont disparu, les uns succombant avant le terme fixé d'ordinaire aux ambitions humaines, les autres tragiquement frappés. Et tous ont grandi dans la mort. Burdeau a sa place dans cette phalange. »

De M. Clémenceau dans la *Justice* :

« Nous ne pouvons que regretter l'adversaire distingué qui tombe avant l'heure. Ce n'est pas seulement son parti qui se trouve atteint, c'est la France elle-même qui est diminuée. »

LES AFFAIRES DE CHANTAGE

Paris, 12 décembre. — La grosse question des affaires de chantage continue toujours, malgré une certaine accalmie apparente dans les opérations de M. Dopffer, à préoccuper l'opinion publique, surtout au point de vue des conséquences politiques.

Nous avons dit que l'article publié dans le *Figaro* par M. Saint Genest avait produit un certain émoi.

Dans une note assez entortillée le *Figaro* déclare qu'il ne comprend pas comment l'extrême gauche pourrait prendre prétexte de cet article pour interpeller, c'est-à-dire pour attaquer le ministère.

Et le *Figaro* continue en mettant en évidence le différend qui existe entre le général Mercier et le général Saussier, ce dernier ayant des hésitations et des doutes dans la triste affaire d'espionnage.

L'instruction judiciaire

En attendant, l'instruction n'est pas close. Le *Figaro* nous apprend que, dans la journée de mardi, d'intéressantes vérifications ont été faites, dans l'après-midi, chez différents banquiers, par M. Flory, accompagné de M. Clément. Quels en ont été les résultats ? Nous pourrons, sans nul doute, le dire demain.

A l'heure actuelle, M. Allez fils est dans le cabinet du juge, où il est interrogé en présence de M. Clément, commissaire aux délégations. MM. Canivet et Bloch et d'autres personnes attendent dans les couloirs; ils doivent être entendus par M. Dopffer.

D'autre part, d'après la *Patrie*, M. Dopffer qui interrogea à nouveau hier de Clercq, convoqua pour cette après-midi, divers témoins, notamment M. San Marcelli, directeur de la villa des Fleurs à Aix-les-Bains.

M. Auger, l'ancien directeur de la police des jeux, révoqué pour avoir communiqué les dossiers de MM. Marinoni, Poidatz et Judet à Portalis, sera ensuite entendu par M. Dopffer.

Dès le premier jour, nous avions insisté sur l'importance que pourrait avoir la déposition de M. Auger, qui n'est pas en fuite, comme on l'avait dit.

ARRESTATION DE M. RAOUL CANIVET
Directeur du « Paris »

Paris, 12 décembre. — M. Raoul Canivet, directeur du journal *Paris*, a été, à son tour, mis en état d'arrestation. Voici dans quelles conditions cette arrestation sensationnelle a été opérée :

A 3 heures de l'après-midi, plusieurs témoins convoqués par M. Doppfer, pour être entendus au sujet des affaires de chantage se trouvaient réunis dans le couloir qui précède le cabinet du juge.

On remarquait là M. et Mme Allez, et M. Isidore Bloch avec lequel causait M. Canivet. Le directeur du *Paris* paraissait nerveux.

A 4 heures moins un quart, M. Clément apparaissait escorté de deux inspecteurs de la sûreté, s'avançait vers le groupe des témoins et prononçait à haute voix le nom de M. Canivet.

A cet appel, celui-ci s'avance. M. Clément, lui exhibant un mandat d'amener signé de M. Doppfer, pria le directeur du *Paris* de vouloir bien le suivre. M. Canivet a été immédiatement photographié et écroué ensuite dans la cellule du dépôt occupée hier encore par M. Camille Dreyfus.

Quelques instants après, M. Doppfer quittait son cabinet, et partait en voiture, accompagné de son greffier. Peu après, M. Clément s'absentait également. On croit que les magistrats sont allés perquisitionner chez M. Canivet.

Des explications qu'un de nos confrères du *Soir* dit tenir de M. Dopfer lui-même, il résulterait que c'est à la suite du rapport remis ce matin par M. Flory, qu'un mandat d'amener a été décerné contre le directeur du *Paris*.

Détail piquant : MM. Jacques Dourelle et Dutailly, contre lesquels M. Canivet, payant d'audace, avait déposé une plainte en diffamation, avaient été appelés au palais, pour être entendus dans l'après-midi. Ces messieurs intrigués par le voyage que M. Clément faisait faire à M. Canivet, l'avaient suivi de loin, et attendaient devant la porte du commissaire en compagnie de plusieurs reporters.

Tout à coup la porte s'ouvrit et de Clercq parut entre deux gardes municipaux. En apercevant les rédacteurs des journaux du soir, de Clercq se mit à gesticuler, et leur cria de loin : « Raoul Canivet est arrêté. »

Au dernier moment, on annonçait que le directeur d'un journal du matin serait en fuite.

M. RAOUL CANIVET

Paris, 11 heures soir. — M. Canivet est au secret. C'est en vain que plusieurs de ses amis ont sollicité l'autorisation de causer avec lui. Un journal de la dernière heure dit, sans s'expliquer davantage, que les perquisitions chez le directeur du *Paris* sont d'une conduite difficile.

Ajoutons aux renseignements particuliers concernant M. Canivet, que le journal *Paris*, qu'il dirigeait, lui avait été cédé pour un demi-million par M. Veil-Picard, quand celui-ci dut en abandonner la direction, à la suite de la production par M. Wilson de la lettre où il sollicitait le ruban de la Légion d'honneur.

Autre détail : Le *Paris* a pour rédacteur en chef M. Ranc, sénateur.

M. Canivet jouissait dans le journalisme parisien d'une notoriété aussi grande que la bienveillance dont il était l'objet dans le monde gouvernemental et parlementaire.

Il était président et secrétaire général de deux associations de la presse républicaine. Chose plus curieuse encore : président du comité d'organisation des fêtes franco-russes, il avait même reçu à ce sujet une décoration d'Alexandre III.

M. Canivet fut autrefois le journaliste de confiance de MM. Floquet et Bourgeois, chargé de colporter la pensée de ces deux hommes politiques. Ces derniers temps, il les a abandonnés pour servir la politique de M. Dupuy.

Mais, ainsi que nous l'avons expliqué, la campagne d'épuration de la presse si bien commencée par le ministère a bien vite englobé quelques organes amis, qui ne manquent de trouver la chose mauvaise.

Nous disons plus haut quelle était, la position solide de M. Canivet, protégé par M. Dupuy.

On raconte à ce propos, que déjà samedi dernier, à l'issue de la perquisition de MM. Cochefert et Flory au palais, un mandat d'arrêt avait été signé; mais le président du conseil, informé, fit demander à M. Guérin qu'il fut sursis à cette mesure.

L'arrestation de M. Canivet avait toujours été tenue comme l'indice que l'affaire du chantage Allez existait réellement. On avait expliqué dès le début que, dans cette hypothèse, six directeurs de journaux plus ou moins importants y seraient impliqués; les cinq autres dirigent des organes du matin.

Déjà on insinue que l'un d'eux s'est mis à l'abri comme l'a fait M. Portalis. Ce qui est certain, répétons-le, c'est que, pour tous les gens renseignés, l'incarcération de M. Canivet indique que l'ère des ménagements est close, et il faut s'attendre à d'autres incidents plus sensationnels encore.

Il faut ajouter que les premières plaintes venant d'obtenir des résultats, les dénonciations affluent au parquet, sans parler de celles produites par les inculpés sous les verrous.

LA PANIQUE

Paris, 1 h. 30 matin. — L'arrestation de M. Canivet produit décidément l'effet d'un pavé dans une grenouillère. De divers côtés, on signale des conciliabules des intéressés qui organisent la résistance. On parle de la fuite de l'ancien rédacteur de l'*Estafette* et de la *Nation* : c'est le second collaborateur de ce dernier journal qui se donne de l'air.

Le crime mystérieux de Lyon

Lyon, 12 décembre. — Voici de nouveaux détails sur le crime de Pierre-Bénite :

Hier soir, un pêcheur de la commune de Saint-Fons, Nicolas Marionel, monté sur sa barque, se livrait au repêchage des bois qui flottent sur le Rhône quand sa harpie ramena un sac soigneusement ficelé. Une fois sa trouvaille dans sa barque, le marinier accosta la rive.

La ficelle coupée, le sac s'entr'ouvrit et montra un paquet de journaux; un numéro du journal le *Progrès*, de 1888 et un numéro du *Lyon républicain*, du 9 août 1894. Ces feuilles mises de côté, Marionel plongea la main dans l'intérieur et palpa de la chair. Il souleva le sac, le vida et vit, avec une stupeur mêlée d'horreur, le buste d'un homme rouler dans le bateau.

Terrifié, le marinier attacha solidement sa barque et tout d'une traite courut prévenir le commissaire de police d'Oullins. Mis au courant, celui-ci télégraphia au parquet, puis, pour faciliter la reconnaissance du corps, il fit emporter le funèbre débris au dépôt de la mairie de Pierre-Bénite.

M. Roulet, procureur de la République, aussitôt la nouvelle, envoya M. Ramondenc, chef de la sûreté qui, accompagné de quelques agents, se rendit à Pierre-Bénite. Avec le commissaire de police d'Oullins il examina le cadavre :

L'homme avait été décapité. On avait détaché du corps les bras et les jambes. Le bras gauche avait été sectionné à l'articulation. En détachant le bras droit les assassins avaient coupé une partie de l'épaule.

BOURSE DE PARIS DU 13 DÉCEMBRE

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clô.
102 35	3 0/0			102 30	102 40	102 30
107 55	3 1/2 0/0			107 55	107 55	107 55
3675	Banq. de France					3655
	B. d'Escompte					
713	Banq. de Paris			723	723	720
917	Crédit Foncier			913	916	914
894	Créd. Lyonnais			795	900	894
	Crédit Mobilier					
1493	Lyon				1515	1513
1783	Nord			1786	1785	1790
	Panama					
3075	Suez			3070	3080	3070
73 1/2	Extérieure			73 5/16	73 5/16	73 31/32
85 55	Italien			86 55	86 75	86 60
24 5/8	Portugais			24 7/16	24 7/16	24 7/16
101 11/16	Hongrois			101 9/16	101 11/16	101 11/16
516 87	Egypte				516 25	513 75
25 35	Turc			25 35	25 47	25 35
666 25	Banq. Ottomane			663 12	657 87	663 02
123 25	Lots turcs			122 50	122 50	122
101 70	Russe consolidé			101 70	101 30	101 80
89 75	Russe nouveau			88 75	88 75	88 75
65 30	Russe Orient			65 70	65 80	65 50
800	Autrichiens			793	798	800
233	Lombards			215		235
117	Nord Espagne			113	116	113
163	Saragosse			171	170	160
612	Méridionaux			611	619	610
378 75	Rio-Tinto			374 75	376 37	376 87
118 13	Tharsis			118 75	118 75	117 50
213 75	Alpines			209 37	213 75	218 75
	Câbles					
	Impérial			576	576	575
	Dynamite			580	582	580
	Mobilier espag.					71
473 12	Tabacs turcs			470		470
	Roubaix-T. 1893					
	Fonc. d'Autriche					
	3 0/0 nouveau					
	Métaux					
	Consolidés					
	Russe 1880					
	Gaz					
	Lyon (obligat.)					
	Midi					
	Nord (obligat.)					
	Orléans					
	Ouest					
	Anglais					
	Autriche or					
	Belge 3 0/0					
	Ville d'Amiens					
	Lille 1860					
	Lille 1863					
	Ville de Lyon					
	V. de Roubaix					
	Fives-Lille (act)					
	Téléphone					
	Voitures 4 0/0					
	Suez (obligat.)					
	Cacérès					
	Asturies					
	Foncières 1883					
	Rente Foncière					
	Cacérès (act.)					
	Est (oblig.)					
	Midi (oblig.)					
	Béthune					
	Picardie					
	Nord-Est					
	Ouest act.					
	Orléans (oblig)					
	C. d'Esc. nouv.					
	Générale					

BOURSE DE LILLE DU 13 DÉCEMBRE

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.
Lille 60, r. 400		115 50
» 90, r. 500		100
» 68, r. 500		513
» 77, r. 500		501
» 84, r. 400		404
» 84, 1/4		106
» 87, r. 400		404
» 93, r. 500		503
Roub.-T. 1860		45
Roubaix. 1893		497 50
Amiens		119
Dép. du Nord	106 50	105 50
Tourcoing 1878		507 50
Armentièr. 86		440
Douai, libérée		505
Valenciennes.		501
Verley, Decr.		1350
Ce Platel et Cie		500
Crédit d. Nord		503 50
H. Devilder		1085
Banq.ré. Nord		500
Ce Esc. Roub.		
Gaz de Wazem		440
Le Nord, ass.		7800
Union g. Nord		455
St-Sauv. Arras		200
Un. lin. Nord		140
Constr. Anzin		
Ciments franç		270
Estrée-Blanch		270
Tramw. Nord		40
L. Allart, t. p.		500
Bat. à hélice.		500
Chem Econom		520
Brouta et Cie		725
Ol Liquid R.-T.		
Eaux Dunkerq		500
Tréfilerie		1000
Blache-St-V.		2500
Denain Anzin.	350	347
Usin. Villerupt		430

VALEURS	Compt.	Cours précéd
OBLIGATIONS		
Bains lillois		520
Union lin. N.		140
Gaz de Wazem		510
Ch. d. fer Econ.		520
Denain Anzin.		515 50
Cambrésis		315
CHARBONNAGES		
Aniche, 12e	9195	9200
Anzin, 100e d.	4000	4025
Blanzy		1850
Bruay		1430
Bully-Gren., 6e	2200	2200
Campagnac		700
Carvin		1300
Courrières, 10e		4100
Crespin		105
Douchy		3075
Dourges		7530
Drocourt, 1re s.		8250
Escarpelle		2250
Epinac		600
Ferfay		498 75
Albi	805	801 25
Lens		23500
Lens (100e)		235
Liévin		10750
Marles 30 0/0		12300
Marles 70 0/0		18400
Meurchin	5395	5370
Ostricourt		470
Sincey-le-R.		3 75
Thivencelles		93
Vicoigne et N.		17500
OBLIGATIONS		
Béthune 1877		493
Drocourt 1885		510
Marles 1893		521 60
Liévin 1885		505

Marchés de Lille du 12 décembre 1894

SUCRES. — Raffinés n° 1, cote officielle, 104 50 à ... ... 88 degrés, cote com., 23 25 à ... ... ; n° 3, cote com., ... à ...

ALCOOLS. — 3/6 betteraves disponible, cote offic., 32 75 à ... — Mélasse (cote com.), ... à ...

Cours de clôture au comptant du 12 décembre

Cours Précédent	VALEURS	Cours du jour
102 40 ./.	3 0/0	102 30 ./.
./.	./.	./.
100 60 ./.	3 0/0 amortissable	100 95 ./.
107 25 ./.	3 1/2 0/0 1883	107 30 ./.

Dernière Heure

(De nos correspondants particuliers, et par FIL SPÉCIAL)

M. Bourée quitte Bruxelles

Bruxelles, 13 décembre. — M. Bourée, ministre de France à Bruxelles, part pour Paris demain. Sa santé laissant depuis longtemps à désirer, il va, sur le conseil de ses médecins, demander à M. Hanotaux de vouloir bien lui confier un poste dans un pays dont le climat lui serait plus favorable.

Un député socialiste millionnaire

Orléans, 13 décembre. — M. Groussier, député socialiste de Paris, est, comme on sait, né à Orléans, où ses parents habitent encore; or, s'il faut en croire les bruits qui circulent avec persistance dans notre ville, M. Groussier, ennemi du capitalisme, serait sur le point de devenir millionnaire. Un de ses grands oncles maternels, un oncle d'Amérique — il en existe, parait-il, encore — serait mort en lui léguant une fortune colossale. Voilà pour notre compatriote une superbe occasion de mettre ses théories en pratique.

Maire pendant 64 ans

Bergerac, 13 décembre. — On annonce la mort de M. Jean Vedrine, décédé, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, dans la commune de Saint-Capraise-d'Eymet, dont il était maire. M. Vedrine était né à Sallebeuf, commune de St-Capraise, le 17 vendémiaire an XIV (octobre 1805); il fut nommé maire au mois de septembre 1830, remplit cette fonction pendant soixante-quatre ans, et cela sans interruption.

Un nouveau mystère

On lit dans le *Figaro* :

« Notre collaborateur Emile Blavet a reçu hier la lettre suivante :

« Marseille, Terminus-Hôtel, 6 décembre 1894.

» Mon cher ami,

» En 1869, je vous écrivais : « C'est un revenant qui vous » écrit » Aujourd'hui, je vous dis : « C'est un mort qui vous fait » ses adieux. »

» A ma sortie de Vanves, si j'avais suivi les sages conseils de » M. de Girardin, ancien préfet de Seine-et-Oise, je n'en serais » pas où j'en suis...

» (Ici une page de détails intimes que nous ne pouvons pas livrer à la publicité.) Et ces mots :

» Je ne vous en dis pas davantage.

» Adieu ! » G. HÉRIOT. »

» Nous avons télégraphié tout aussitôt au directeur de l'hôtel Terminus, à Marseille, et nous avons reçu d'un médecin ce télégramme, tout aussi mystérieux que la lettre de M. Hériot :

« *Figaro* — Paris

» Le commandant va bien, Mme Hériot arrive ce soir.

» Docteur MONTIGNY. »

D'autre part, on lit dans le *Journal* :

« Le bruit du suicide du commandant Hériot a couru hier soir. Nous nous sommes rendu à son hôtel, rue Euler, qu'il a d'ailleurs délaissé ou à peu près pour sa villa du Vésinet.

» Il nous a été répondu par le concierge que le commandant était parti, il y a huit jours, en voyage en compagnie d'un interne et de son valet de chambre.

» Cet interne lui donnait des soins depuis deux jours seulement. On croit que le commandant s'est dirigé vers le Midi.

» Mme Hériot était, hier soir encore, au Vésinet.

» En somme, on ignore si ce bruit est fondé ou n'est pas simplement dû à la malveillance. Nous l'enregistrons à titre de renseignement — et serons très heureux si les circonstances nous permettent de le démentir. »

Le tour du monde sans argent

Du *Galignani Messenger* :

« Hier est parti de Paris un journaliste anglais, M. Londen, qui a entrepris de faire le tour du monde dans des conditions très originales.

» M. Londen compte faire le tour du monde sans autres ressources que ce qu'il pourra gagner par son travail à chaque halte.

» M. Londen a commencé son voyage à Londres, d'où il est parti, n'emportant qu'un sac à dos et un appareil photographique.

» De Londres à Douvres (80 kilomètres environ), il éprouva peu de difficultés. A Douvres, on lui refusa la permission de travailler à bord du paquebot pour les frais de la traversée et il dut engager sa montre au Mont-de-Piété.

» A Calais, il gagna quelques francs comme porte-faix ; sur les quais, à Amiens, il lava la vaisselle dans un hôtel. A Paris, il fit un modèle de bateau qui lui fut payé 20 fr.

» Il compte faire le tour du monde dans ces conditions, en quatre ou cinq ans. Il ira par Tours, Bordeaux, Biarritz, Nîmes, Burgos et Madrid jusqu'à Gibraltar, d'où il s'embarquera pour l'Algérie. Il suivra à pied la côte nord de l'Afrique jusqu'à Alexandrie, d'où il se rendra en Terre Sainte, en Perse, traversera le nord de l'Hindoustan, etc.

» M. Londen est parti hier à quatre heures de l'après-midi des bureaux du *Galignani Messenger*, dont il a été nommé correspondant spécial, et auquel il enverra le récit de son pèlerinage.

» Une dépêche nous annonce l'arrivée de l'intrépide marcheur hier soir à Versailles. »

Mouvement de troupes Japonaises
En marche sur Pékin

Shanghaï, 13 décembre. — On annonce que vingt-cinq mille Japonais ont opéré un débarquement à Shang-Hai-Kwan et près de Takou. Ce mouvement indique que les Japonais se disposent à marcher sur Pékin.

Yokohama, 13 décembre. — Les Japonais se sont emparés de Fu-Chow. Les Chinois se sont enfuis vers New-Chwang.

Londres, 13 décembre. — Télégramme de Kobé au *Times* de ce matin :

« Un nouveau corps expéditionnaire partira dans quelques jours de Hiroshima pour la Chine ».

On télégraphie de Shanghaï au *Times* de ce matin :

« Le vice-roi de Nankin a mis à prix la tête des Japonais ; on a trouvé des documents qui le prouvent. »

Les affaires d'Arménie. — L'attitude des puissances
Refus d'intervention

Londres, 13 décembre. — D'après une dépêche de Constantinople au *Standard* de ce matin, plusieurs puissances refuseraient de s'engager à la suite de l'Angleterre dans la question arménienne. L'Allemagne a fait savoir dès le début de l'affaire que cette question ne la regardait pas. La dépêche ajoute que la France et la Russie paraissent disposées à agir.

Une crise à Terre-Neuve

Londres, 13 décembre. — On télégraphie de Saint-Jean de Terre-Neuve : « Le cabinet a démissionné. »

Reginald Sanderson

Londres, 13 décembre. — L'assassin Reginald Sanderson, dont on connait les attaches aristocratiques, vient d'être transféré à l'hôpital.

Une « première » à Londres

Londres, 13 décembre. — On a donné hier soir, au Savoy Théâtre, la première du nouvel opéra de sir Arthur Sullivan, *The Chieftain*.

Les scandales de Marseille

L'*Autorité* publie ce qui suit :

« On nous signale l'arrivée à Marseille d'un employé supérieur de la préfecture de police, M. Pascal, qui a pour mission de procéder à une enquête sur les divers scandales qui défraient, depuis quelques jours, la chronique marseillaise.

» Cette enquête a sans doute pour but de faciliter au ministre sa réponse, à la prochaine interpellation de M. Leydet ».

Saisie d'un journal en Alsace-Lorraine
Les socialistes à Mulhouse

Colmar, 13 décembre. — La police vient de saisir le *Journal de Colmar*, le seul qui parût encore en français, à la suite d'un article de fond critiquant l'administration allemande.

Une perquisition, pour retrouver le manuscrit de cet article et en connaître l'auteur, a été faite sans aucun résultat chez l'abbé Wetterlé, rédacteur du *Journal de Colmar*, et chez l'éditeur, M. Jung.

A Mulhouse, les socialistes Bueb et Doppler, précédemment déchus de leur mandat de conseiller d'arrondissement pour avoir *refusé le serment à l'empereur, viennent* de se représenter devant leurs électeurs. Ils sont battus à quelques voix près par deux Alsaciens, MM. Baumann et Rust :

Baumann, 3,250 voix ; Rust, 3,320 ; Bueb, 3,057 ; Doppler, 3,031.

Manifestation en Hongrie

Budapest, 13 décembre. — Demain aura lieu une grande retraite aux flambeaux à l'occasion de la sanction devant le club du parti gouvernemental. La manifestation prendra soin que les ovations s'adressent au roi et non pas aux ministres pour ne pas donner prise aux insinuations du parti clérical de la cour.

Projet de voyage de Nicolas II

Vienne, 13 décembre. — La *Correspondance politique* apprend de St-Pétersbourg que l'empereur et l'impératrice de Russie se proposent de visiter au commencement de l'année prochaine les plus importantes provinces de l'empire ; leurs premières visites seraient pour la Pologne et pour le sud de la Russie, et comprendraient un assez long séjour à Varsovie.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 13 décembre

Présidence de M. DE MAHY, vice-président

La séance est ouverte à 2 heures.

La mort de M. Burdeau

Le bureau du président et la tribune des orateurs sont voilés de crêpe. Tous les ministres, sauf M. Hanotaux, malade, sont à leur banc.

Les députés sont presque tous présents et vêtus de noir. L'émotion est très vive.

M. de Mahy attend que tous les députés aient pris leur place et prononce alors le discours suivant :

M. DE MAHY. — Vous savez le malheur qui vient de nous frapper : Notre président, M. Burdeau, est mort hier matin ; il a succombé à la douloureuse maladie qui depuis quelque temps déjà nous inquiétait, et qu'il supportait avec un courage stoïque. Il a été brisé, mais son âme, sa volonté n'a pas un seul instant fléchi. (Applaudissements.)

Vous l'avez vu jusqu'à la dernière limite présider à vos débats avec la supériorité qu'il apportait en toutes choses : il est mort au poste d'honneur et de travail.

Ce n'est pas ici le moment de retracer la carrière de cet homme qui, s'élevant par ses seules forces, et soutenu par l'affectueuse admiration de tous ceux qui l'ont approché, a su mériter l'estime du pays.

Il a occupé les plus hautes situations de l'Etat, et n'a été inférieur à aucune. Il a justifié les espérances que notre démocratie française, notre patrie avait mises en lui. La Chambre entière, entourée des pouvoirs publics et du peuple, lui rendra le suprême hommage.

Aujourd'hui, nous ne sommes réunis que pour témoigner de votre peine, et pour adresser à la famille, à la veuve de M. le Président Burdeau, nos respectueuses sympathies.

Je vous proposerais, messieurs, de lever immédiatement la séance, si je n'étais informé que le gouvernement veut s'associer aux sentiments de la Chambre, par la présentation d'une loi, pour laquelle je donne la parole à M. le Président du Conseil. (Applaudissements unanimes. Mouvement prolongé.)

SÉNAT

Séance du jeudi 13 décembre 1894

Présidence de M. CHALLEMEL-LACOUR, président

La séance est ouverte à 2 h. 35.

La mort de M. Burdeau

M. LE PRÉSIDENT. — Avant d'ouvrir la séance, il me sera permis, ou plutôt je crois avoir le devoir d'associer d'un mot le Sénat à l'émotion douloureuse produite partout par la mort de M. le Président de la Chambre.

Ceux qui connaissaient M. Burdeau, ceux qui ont suivi ses travaux, ceux même qui avaient seulement entendu parler de lui, savaient ce que la France pouvait attendre de son intelligence et de son courage.

Ce n'est pas seulement comme membres du Parlement, comme sénateurs, que nous nous associons à la douleur de la Chambre des députés, c'est aussi comme Français.

M. Burdeau était considéré comme une espérance, et c'est le cœur navré que nous voyons disparaître, dans la plénitude de sa force, à l'âge de l'expérience, un des meilleurs et des plus généreux enfants du pays, un des plus dévoués serviteurs de la Patrie. (Applaudissements unanimes.)

M. Guérin dépose le projet relatif aux funérailles nationales de M. Burdeau : il lit l'exposé des motifs.

M. TOLAIN. — Je demande que la commission des finances fasse immédiatement son rapport et que le Sénat lève sa séance en signe de deuil.

Le projet de loi est adopté séance tenante, sur la proposition de M. Loubet, par 267 voix contre 1.

La séance est levée. Séance demain à deux heures.

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre, pour le prix minime de **1 fr.**, un excellent **timbre caoutchouc** monté sur plaque métal et enfermé dans une jolie boite en métal blanc inoxydable. — Le même, avec manche, depuis **1 fr. 50** jusque **2 f. 50**, selon le genre. Initiales entrelacées **0 f. 50**.